Regards sur les enfants trouvés ou abandonnés

Introduction

Au fil des siècles, les abandons d'enfants furent nombreux, à Montamisé comme ailleurs, nos registres paroissiaux en témoignent. Des structures d'accueil comme l'aumônerie Notre-Dame ou Hôtel-Dieu ainsi que l'hôpital général à Poitiers furent mises en place pour tenter de remédier aux drames de ces enfants. La mortalité dans les premières années de leur vie y était importante.

Le sujet étant vaste, nous ne pouvons dans le cadre de cet article le traiter d'une manière exhaustive, mais porter un éclairage aussi complet que possible.

Repères historiques

*« **Sous l'Ancien Régime**, l'assistance aux enfants trouvés est presque exclusivement déléguée aux œuvres de charité. La législation royale prévoit toutefois que les seigneurs détenant le pouvoir de haute justice financent leur placement. Mais ces derniers s'en déchargent le plus souvent auprès des religieuses et des prêtres, et les enfants sont recueillis par les établissements hospitaliers gérés par l'Église. On mentionnera à cet égard l'œuvre de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac, qui fondent au XVIIe siècle les Filles de la Charité dont l'activité la plus emblématique est de recueillir ces enfants.*

***Au XIXe siècle**, une assistance publique orchestrée par l'État se développe très progressivement. L'assistance à l'enfance se structure véritablement en 1811, même si déjà, en 1793, une loi prévoit l'accueil des enfants abandonnés par la nation et une assistance aux mères célibataires ; ces enfants sont alors appelés "enfants naturels de la patrie".*

*Le **décret du 19 janvier 1811** désigne précisément les enfants "dont l'éducation est confiée à la charité publique", ce sont les enfants trouvés, les enfants abandonnés et les orphelins pauvres. Ce même décret indique qu'un seul hospice par arrondissement doit accueillir ces enfants au moyen de tours. Des "registres constateront, jour par jour, leur arrivée, leur sexe, leur âge apparent, et décriront les marques naturelles et les langes qui peuvent servir à les faire reconnaître"… Ces hospices sont donc pourvus d'un tour, une sorte d'armoire cylindrique ouverte sur un côté et intégrée dans l'épaisseur d'un mur : la faire pivoter permettait de faire passer l'enfant à travers le mur sans être vu. Ce système, qui garantit l'anonymat, remonte au XVIIe siècle et cherche à favoriser la survie des enfants. A partir de 1820, l'abandon définitif d'un enfant est précédé d'une période transitoire pendant laquelle il est mis "en dépôt" à l'hospice, et peut être repris par ses parents. Cette période devient obligatoire en 1845. Parfois un billet portant quelques mots est laissé avec l'enfant ; on peut y lire son nom, une attestation de baptême ou d'autres signes de reconnaissance.*

Au milieu du XIXe siècle, l'administration semble changer systématiquement le nom des nourrissons abandonnés. Les administrateurs des hospices leur attribuent alors des noms de saints du calendrier, de ville, de saison, de mois, de prénom, etc. Placés sous la tutelle des hospices qui leur attribuent un matricule, les enfants sont confiés à des nourrices jusqu'à l'âge de 12 ans, puis à un patron jusqu'à leur majorité. Le plus souvent garçons et filles travaillent dans des fermes.

La législation étend la catégorie des enfants assistés en y intégrant en 1889 les enfants moralement abandonnés. Puis la loi des 27-28 juin 1904 stipule que les abandons d'enfants se font désormais à bureau ouvert. Les mères présentent leurs enfants dans un local ouvert le jour et la nuit, sans autre témoin que la personne préposée aux admissions de l'hospice. Cette loi renforce aussi le principe d'une période de "dépôt", donnant un mois à la mère pour revenir sur sa décision.

L'ensemble des services chargés des enfants assistés prend le nom en 1956 d'Aide sociale à l'enfance, puis est rattaché en 1964 à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS). A la suite des lois de décentralisation de 1982, la charge des pupilles est transférée de l'État aux départements. » (1)

Le service d'Aide sociale à l'enfance de la Vienne (ASE) relève aujourd'hui du Conseil départemental.

Les enfants abandonnés et exposés à Poitiers au XVIIIe siècle

M Fabrice Vigier de l'Université de Poitiers, nous explique :

« Les archives de l'hôtel-Dieu de Poitiers ont permis de connaître le nombre et le profil des enfants trouvés à Poitiers entre 1755 et 1789.

En effet, entre ces deux dates, pas moins de 1206 abandons ont été enregistrés, soit une moyenne de presque 35 par an et de quasiment 3 par mois. Leurs effectifs annuels étaient cependant très variables, et ont eu nettement tendance à augmenter durant les dernières décennies de l'Ancien Régime : ils s'élevaient ainsi à 2 à 22 admissions par an entre 1755 et 1768, à 33 à 49 entre 1769 et 1779 et à 50 à 74 entre 1779 et 1789. Par ailleurs, les petits délaissés par leurs parents étaient à égalité des garçons et des filles (respectivement 50,04% et 49,96% du total), et semblaient très jeunes puisque 80% d'entre eux avaient moins de 15 jours. Ils pouvaient avoir été abandonnés tous les mois de l'année, même si statistiquement les enfants trouvés étaient un peu plus nombreux à la fin de l'hiver et au début du printemps (en mars-avril), ou encore à la fin de l'été et au début de l'automne (en septembre-octobre). Enfin, comme le précisaient les procès-verbaux d'exposition dressés en de telles circonstances, ces petits orphelins étaient avant tout déposés dans les paroisses centrales de la cité (Saint-Didier, Saint-Porchaire, Notre-Dame-la-Grande, Notre-Dame-la-Petite, Saint-Cybard, etc.). Dans l'immense majorité des cas (86,9 %), on les retrouvait dans des lieux publics de passage (place royale, devant des boutiques ou les domiciles de particuliers), et plus rarement devant un lieu de culte catholique (7,9%) ou au-devant de l'hôtel-Dieu (5,2% des situations). » (2)

Les tours d'abandon ou tourniquets

« *Le « tour » est un cylindre installé dans la muraille qui pivote sur un axe. Un côté du cylindre est ouvert. Le côté fermé fait face à la rue. Une cloche extérieure est placée à côté. L'abandonnant avertit la garde grâce à cette cloche. Le cylindre est alors manœuvré et présente le côté ouvert à l'extérieur. L'enfant est déposé. Le cylindre tourne vers l'intérieur et l'enfant est pris en charge par la garde. Ce système permet de garder l'anonymat. Le décret du 19 janvier 1811 prévoit qu'un tour doit être installé dans chaque chef-lieu d'arrondissement*. » (AD 02)

Tour d'abandon du 18°S

Musée de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (Wikipédia)

Tour de l'hospice général de Rouen

Des enfants abandonnés à Montamisé au 17°siècle

L'examen de nos registres paroissiaux nous montrent plusieurs cas d'enfants abandonnés (absence de patronymes), le curé les baptise aussitôt en leur donnant un prénom avec parrain et marraine :

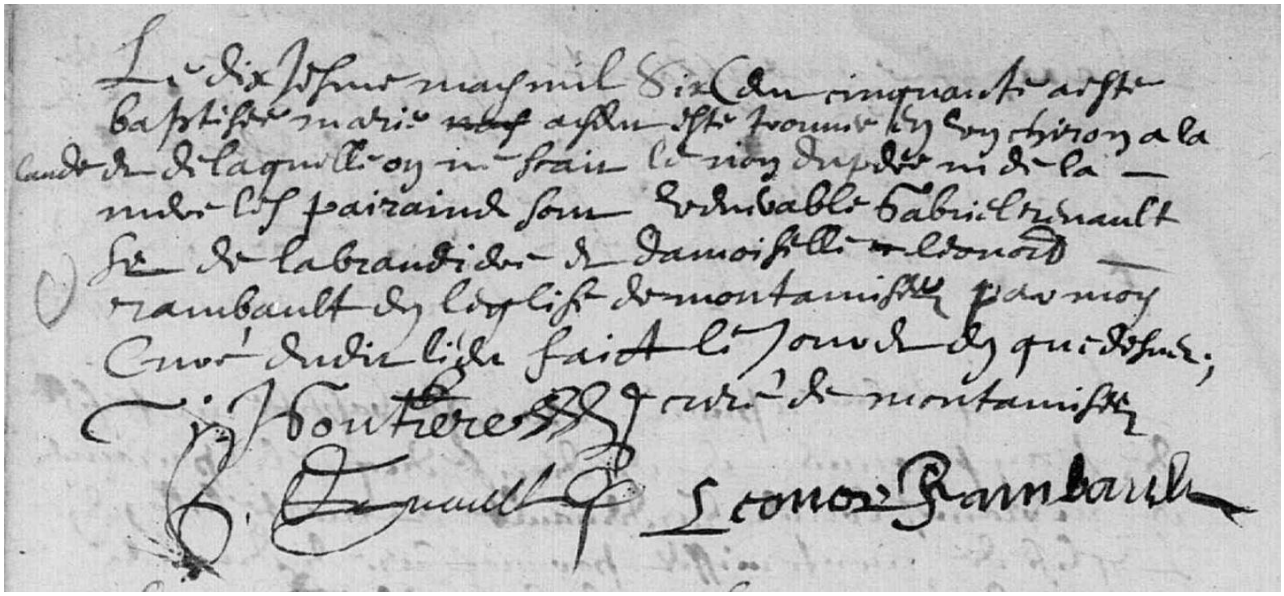

Marie trouvée sur un tas de chirons dans la lande, baptisée le 18 mai 1650 par le curé Goutière

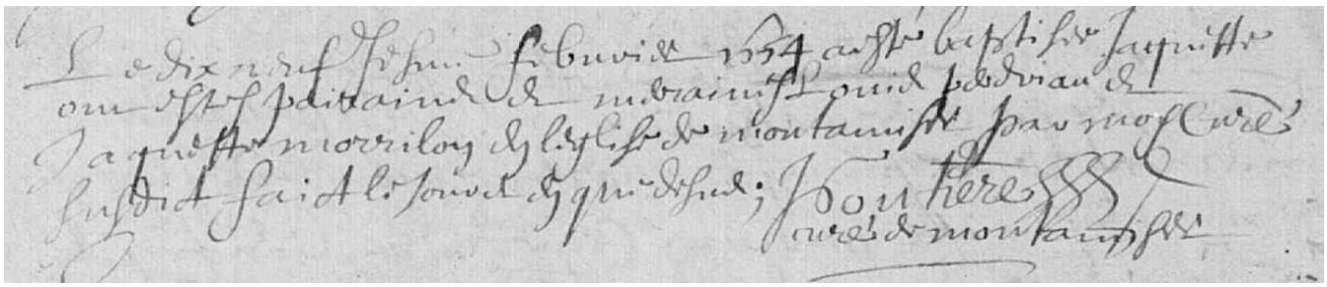

Jaquette baptisée le 19 février 1654 par le curé Goutière

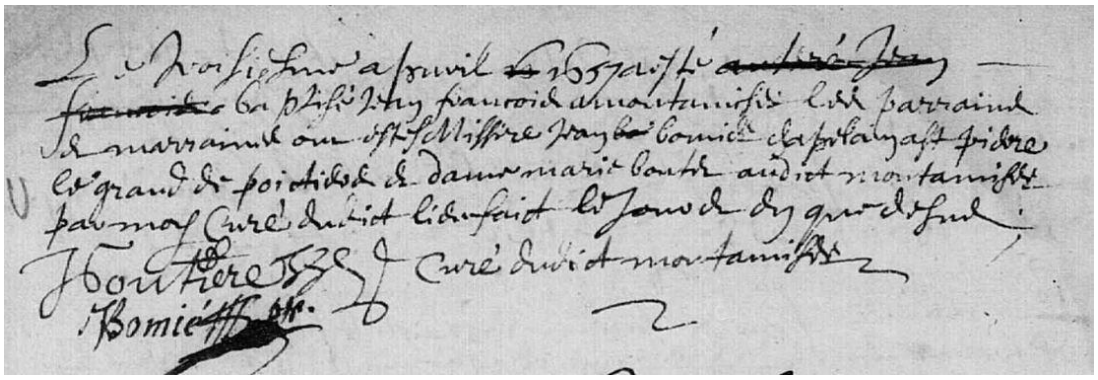

François baptisé le 3 avril 1657 par le curé Goutière

<u>Le rituel du diocèse de Poitiers</u> donnait aux curés des paroisses les consignes à respecter pour l'enregistrement des baptêmes d'enfants trouvés

Enrégiſtrement du Baptême d'un Enfant trouvé.

L'an . . . le . . . . du mois de . . . a été baptisé (*ou* baptisée) par moi Curé (*ou* Vicaire , *ou* Prêtre) ſouſſigné , *N.* (*le nom de Baptême de l'enfant*) qui paroît né (*ou* née) depuis cinq (*ou plus*) jours , & a été trouvé (*ou* trouvée) (*il faut marquer le lieu & le jour*) par *N N.* (*les nom , ſurnom , condition , & Paroiſſe de celui ou de ceux qui l'ont trouvé ;*) le Parrain a été *N N.* & la Marraine *N N.* (*leurs noms , ſurnoms , conditions , & Paroiſſes ,*) qui avec *N N.* (*mettant les nom & ſurnom de celui ou ceux qui ont trouvé l'enfant ,*) ont ſigné (*ou* déclaré ne ſavoir ſigner , de ce interpellés :) & pour diſtinguer ledit enfant , lui a été donné le ſurnom de *N.* (*ici il mettra le ſurnom , & prendra garde qu'on ne lui donne des noms de familles connues , mais quelque nom qui rappelle l'endroit où il aura été trouvé , ou qui ait rapport à ſa figure , &c.*)

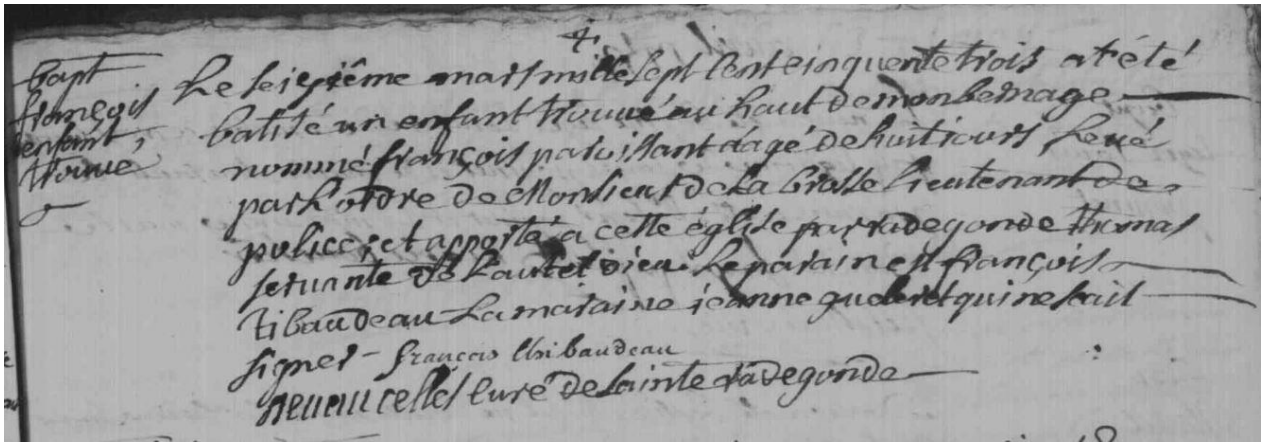

Paroisse Ste Radegonde de Poitiers : François baptisé le 16 mars 1753

<u>Des nourrices de l'Assistance publique à Montamisé</u>

L'exploitation des archives des Hospices de Poitiers permet grâce aux registres matricules des enfants trouvés de connaître les nourrices auprès desquelles des enfants furent confiés.

Il faut savoir également que le tour de l'Hôpital général a été fermé à compter du 1er janvier 1856 et une nouvelle série de numéros d'immatriculation des enfants admis à l'assistance publique commence à cette date.

Chez le sieur **<u>Beaudeau</u>** au village de Tronc, fut mis en nourrice le 19 février 1855, **Sara Muritte** (matricule n°8726) « *exposée naissante à l'hospice des enfants trouvés de Poitiers le 9 février1855 à 7 heures du soir. Vêtue d'une chemise en toile, une brassière blanche, un bonnet de mérinos brun, un mouchoir de coton à carreaux, trois mauvais langes. L'enfant avait un billet indiquant le sexe et le jour de sa naissance* ». Son acte de naissance précise « *exposée au tour du dit hôpital général* ». En mention marginale, nous apprenons qu'elle s'est mariée le 16 avril 1898 à Paris 11°arrondissement avec Jacques Aline. Son acte de mariage nous apprend qu'elle est cuisinière, âgée de 43 ans, elle ne signe pas, son époux veuf se marie en secondes noces, il est âgé de 40 ans, exerce la profession de frotteur (cireur et nettoyeur de parquets dans les hôtels particuliers).

Toujours dans la famille Beaudeau à Tronc, le 24 décembre 1855, Marie Fillau (matricule n°8881) *« née à la maternité de l'Hôtel-Dieu le 22 décembre 1855, remis le même jour à l'hospice des enfants trouvés de Poitiers. En nourrice sous les noms de Annette Crimot* ».

Son acte de naissance indique le nom de la sage-femme, Julie Chavigny ayant pratiquée l'accouchement, de mère non désignée, auquel elle a donné les prénoms de Marie, Thémistocle, Eugène.

En nourrice chez **<u>Beaudeau</u>** à Tronc le 21-1-1856, l'enfant Louis Boireau né le 20 janvier 1856 à Celle-Lévescault.

Sa mère Louise Boireau, sans profession, âgée de 20 ans, père inconnu. En mention marginale, l'enfant a été légitimé par le mariage contracté à Celle-Lévescault le 4 juillet 1859 entre Jean Naud et Louise Boireau.

Sur l'acte de mariage, Jean Naud est domestique, âgé de 29 ans, né à Jazeneuil le 25-5-1830. Ils reconnaissent Louis comme leur enfant. Celui-ci aura donc retrouvé ses parents.

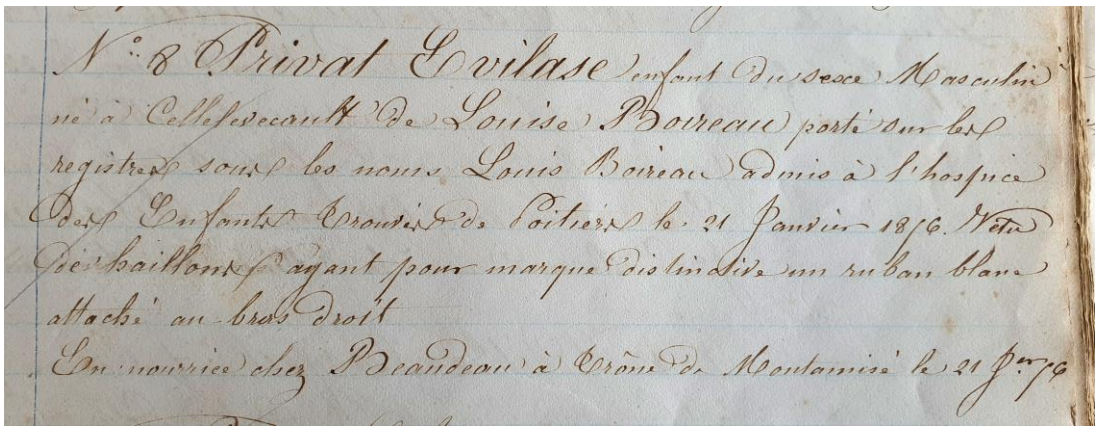
N° 8 Privat Evilase enfant du sexe Masculin
né à Cellelevecault de Louise Boireau porté sur les
registres sous les noms Louis Boireau admis à l'hospice
des Enfants Trouvés de Poitiers le 21 Janvier 1856. Vêtu
de haillons ayant pour marque distinctive un ruban blanc
attaché au bras droit
En nourrice chez Beaudeau à Trône de Montamisé le 21 Jer 56

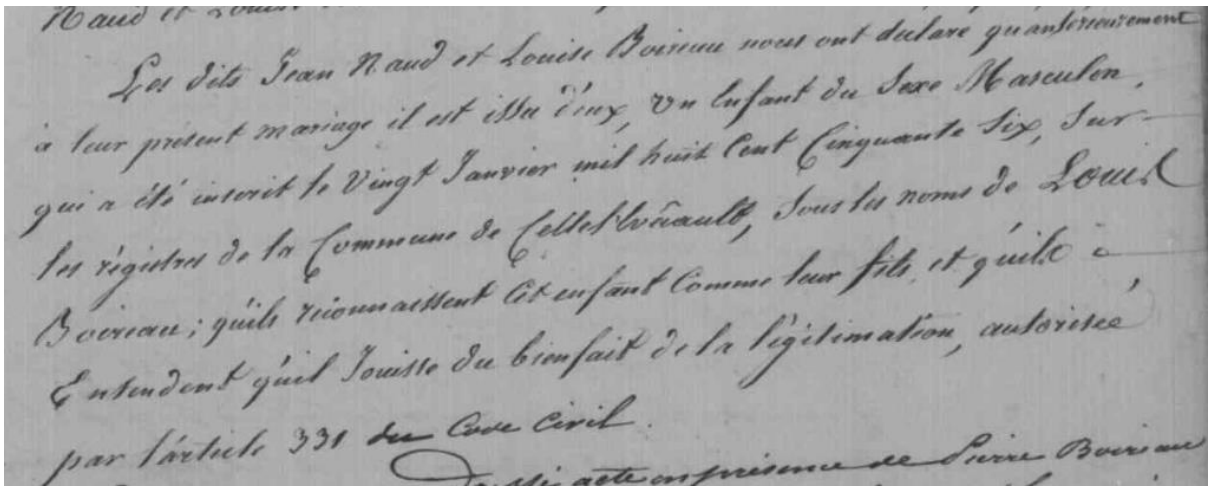
Naud et Louise
Les dits Jean Naud et Louise Boireau nous ont declaré qu'antérieurement
à leur présent mariage il est issu d'eux, un Enfant du Sexe Masculin,
qui a été inscrit le Vingt Janvier mil huit cent Cinquante Six, sur
les régistres de la Commune de Cellelevéault, sous les noms de Louis
Boireau; qu'ils reconnaissent cet enfant comme leur fils, et qu'ils
Entendent qu'il Jouisse du bienfait de la légitimation, autorisée
par l'article 331 du Code Civil.
Dont acte en présence de Pierre Boireau

En nourrice chez François **<u>Argenton</u>** à Tronc le 25 juin 1856, **Cyprien Gilmont** (matricule n°74) *« né à Poitiers porté sur les registres de la commune le 25 juin 1856 sous les noms de **Célestin Gabriel**, fils naturel de Marie Marlier, domestique, âgée de 20 ans. Admis le même jour à l'hospice des enfants trouvés de Poitiers* ».

François Argenton (1815-1884) est maçon à Tronc, il s'est marié à Montamisé le 9-11-1841 avec Louise Dardenne (1823-1906)

Chez **<u>Decourt</u>** à Tronc le 26-7-1856, Rose Amone (registre matricule n°87) « *née à Poitiers, portée sur les registres de la commune le 25 juillet 1856 sous les noms de **Marie Aminthe**, fille naturelle de Aminthe Moutillon de St Sauvant, domestique, remise le même jour à l'hospice des enfants trouvés de Poitiers* ». La mère est âgée de 22 ans, domestique chez Marie Jusseau, marchande de fruits, rue de la Tranchée à Poitiers.

Il s'agit probablement de Louis Decourt (1827-1875) cultivateur à Tronc, marié le 22-4-1856 à St Georges les Baillargeaux avec Aimée Musard (1832-1882).

Chez **<u>Vincent Guillot</u>** au village de Charassé le 29 avril 1857, **Sédulie Rabias** (matricule n°224). « Née le 28 avril 1857, portée sur les registres de la commune de Poitiers sous le nom de **Julie**, fille naturelle de Julie Villegé, âgée de 25 ans, sans profession, native et domiciliée à Poitiers. Admise le même jour à l'hospice des enfants trouvés de Poitiers ». Elle décède le 3 mai 1857 à l'hôpital général de Poitiers à l'âge de 6 jours.

Toujours Chez **<u>Vincent Guillot</u>** à Charassé, le 9 mai 1857, **Céline Datique** (matricule n°226) *« née le 2 mai 1857, porté sur les registres de la commune de Poitiers le même jour sous les noms de **Victorine Denise**, admise le même jour à l'hospice des enfants trouvés de Poitiers* » sa mère Catherine Imbert, domestique, est âgée de 32 ans, native et domiciliée à Béruges.

Vincent Guillot (1827-1904) est journalier à Charassé, il s'est marié à Montamisé le 14-11-1854 avec Julie Chavignas

Chez **Louis Guité (ou Guittet)** à Montamisé le 18 avril 1859, Véturie Mélah (matricule n°473) « *née au village de Haut-Trancart, commune de Marnay, le 16 avril 1859, de Marie Nérisson, servante, âgée de 37 ans, enregistrée Radegonde. Admise à l'hospice des enfants trouvés de Poitiers le 17 avril 1859* ».

Louis Guittet est domestique, journalier à Charassé puis maçon au bourg, il s'est marié le 10-12-1850 à Montamisé avec Marie Sandilleau.

Chez **Jean Montois**, au village de Charassé le 5 juin 1862, **Marie Louise Rolbay** (matricule n°875), « née à Loudun le 3 juin 1862, de père et mère inconnus, la mère est de la commune de Ceaux. Admise aux enfants assistés le 4 juin 1862 », mention sur le registre « *enfant trouvé* »

L'acte de naissance nous donne un peu plus d'informations : la sage-femme Marie Raffin âgée de 30 ans épouse de René Barreau a présenté l'enfant né a son domicile rue du Lion d'or « *d'une mère qui désire rester inconnue, lequel enfant est enveloppé d'un oreiller entier dans deux mouchoirs bleus, une souille d'indienne rose, un lange noir, un drap en toile, une brassière en indienne rose, une chemise en calicot, coiffée d'un bonnet rose, un mouchoir qui le couvre…n'avoir sur le corps aucune marque distinctive, l'avons nommé Marie Louise, fait porter à l'hospice pour y être nourri et élevé comme enfant exposé…* ».

Jean Montois (1833-1887) est journalier à Charassé, il s'est marié le 9-7-1857 à Montamisé avec Félicité MADELEINE, domestique, celle-ci est née de père et mère inconnus, le couple à cinq enfants.

Les causes de l'abandon : « l'illégitimité » et la misère

« *Dans son article « exposition » rédigé en 1771 dans son célèbre Dictionnaire de droit et de pratique, le juriste et contemporain Claude-Joseph de Ferrières donnait déjà les deux raisons profondes à ces nombreux abandons au XVIIIe siècle.*

Ceux-ci étaient consécutifs, tout d'abord, à « la honte que […] pou[v]ait causer la naissance » d'un enfant hors mariage. En effet, au Siècle des lumières, la ville de Poitiers a connu –comme les autres régions du royaume- une hausse significative du nombre des naissances considérées comme « illégitimes » par l'Église : celles-ci pouvaient représenter plus de 10% des baptêmes dans les années 1780. Dès lors, des servantes abusées par leur maîtres mais aussi des filles de la campagne se retrouvant prématurément enceintes, n'avaient d'autre solution que de se débarrasser le plus vite et le plus discrètement possible de leur progéniture. La très forte proportion de nouveau-nés de moins de 15 jours parmi les exposés entre 1755 et 1789 (près de 80%) laisse d'ailleurs à penser que la presque totalité des abandonnés à Poitiers devait être des enfants naturels à la fin de l'Ancien Régime.

L'autre grande explication justement avancée par Claude-Joseph de Ferrières à ces abandons serait la misère : les parents se débarrassant de leur enfant « pour ne le pas nourrir, faute d'en avoir le moyen ». La région de Poitiers était effectivement au XVIIIe siècle un secteur pas vraiment prospère, et comprenant une part très importante de familles très humbles. Une naissance supplémentaire –et non prévue- dans ce type de milieu pouvait avoir des conséquences économiques désastreuses et provoquer la décision d'abandonner le dernier enfant né. Par ailleurs, le nombre de jeunes abandonnés devait assurément augmenter en périodes de graves crises économiques (comme en 1693-1694 ou 1709-1710) : cette corrélation n'était cependant pas perceptible à Poitiers lors de la mauvaise année agricole 1785-1786… » (2)

Notes

L'Hôtel-Dieu de Poitiers

« L'histoire du centre hospitalier débute avant 1200 avec la fondation de l'aumônerie Notre-Dame-la-Grande située en face de l'église du même nom.

Au début du XVIe siècle, la municipalité prend la décision de transformer l'aumônerie afin d'en faire l'Hôtel-Dieu, également appelé hôpital des malades de la ville de Poitiers. Ce n'est qu'un siècle plus tard que se crée l'Hôpital général, destiné aux indigents et vieillards de la ville et actuellement situé rue Jean Macé.

Lors de sa création, l'Hôtel-Dieu-Notre-Dame ne comprenait qu'une vingtaine de lits. Trop petit et situé en face du marché de la ville, la nécessité de le déplacer se fit rapidement ressentir. Cette constatation fut également remarquée par Louis XIV qui avança des fonds afin de permettre le déménagement de cet hôpital. Malheureusement, pour des raisons diverses, ce déménagement n'eut jamais lieu et l'Hôtel-Dieu dut s'agrandir sur place. Cette extension permit cependant à l'établissement d'atteindre une centaine de lits à la fin du XVIIIe siècle. A l'heure actuelle, ces bâtiments existent toujours et abritent la Faculté de droit.

Durant les guerres de Vendée, de nombreuses confiscations d'édifices religieux conduisirent l'Hôtel-Dieu à se délocaliser dans les bâtiments de l'ancien grand séminaire (l'Hôtel Pinet, où siège actuellement l'Université). L'établissement devint alors un hôpital civil et militaire ayant une capacité de 300 lits. Cette capacité stagnera à ce niveau jusqu'au milieu du XIXe siècle. Par la suite, de nouveaux services ouvrent leurs portes et nous assistons à la naissance de la maternité, de l'école de médecine, du pavillon des contagieux, de l'aile militaire et du sanatorium. Une partie de la caserne Dalesmes est également réquisitionnée afin d'assurer le développement du centre de soins. » (Source : CHU de Poitiers)

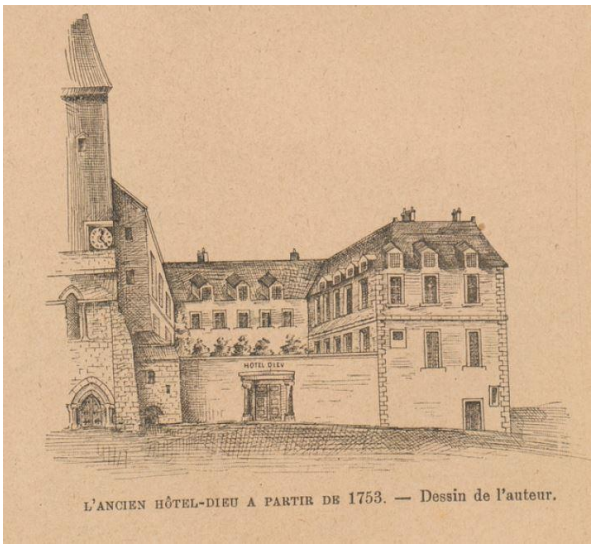

L'aumônerie Notre-Dame au Moyen-Age et la tour de l'horloge - L'ancien Hôtel-Dieu à partir de 1753 (3)

Sources :

- (1) Archives départementales de la Vendée, repères historiques sur les enfants trouvés.
- (2) Les enfants abandonnés et exposés à Poitiers au XVIIIe siècle par Fabrice Vigier, Université de Poitiers.
- (3) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Poitiers par le docteur Louis Delmas, librairie H Oudin, 1894, BNF Gallica. https://rapportgallica.bnf.fr/rapport.html?query=%28dc.identifier%20all%20%22bpt6k9673635d%22%29%20and%20%28gallica%20all%20%22l%27historique%20de%20l%27hotel%20dieu%20Poitiers%22%29
- AD 75 archives état-civil en ligne
- AD 86 archives état-civil en ligne.
- AD 86 registres matricules des enfants trouvés, cotes : 3X110 et 3X141

Montamisé le 12 août 2020

Article de Jean-François LIANDIER